



**Prix
Henri Cartier-Bresson
du livre de photographie
autoédité**

Présentation

« Les livres demeurent. »
Henri Cartier-Bresson

PRIX HENRI CARTIER-BRESSON DU LIVRE DE PHOTOGRAPHIE AUTOÉDITÉ

Lorsqu'en 1952, Henri Cartier-Bresson fait paraître *Images à la Sauvette*, fruit d'une collaboration avec un grand éditeur d'art, il signe un ouvrage aussi marquant et singulier par sa qualité que par ce qu'il symbolise : l'affirmation de la photographie comme un art à part entière, dépassant sa seule vocation documentaire. Henri Cartier-Bresson publiera par la suite d'autres ouvrages importants, confirmant son goût pour le livre de photographie considéré comme œuvre d'art en soi et prolongement naturel de l'acte photographique. Dans cet esprit, la Fondation Henri Cartier-Bresson accorde une place importante au livre de photographie, que ce soit au travers de sa programmation ou de la richesse de sa librairie.

En 2025, la Fondation Henri Cartier-Bresson lance le **Prix Henri Cartier-Bresson du livre de photographie autoédité, qui récompense, tous les ans, un ouvrage autoédité paru dans l'année.** En décernant ce prix, la Fondation Henri Cartier-Bresson encourage les démarches photographiques d'artistes qui se risquent à la création et la diffusion d'un ouvrage en dehors des réseaux habituels et poursuit sa mission de soutien à la création contemporaine.

GRAND MÉCÈNE

Ce prix relève d'une série de programmes rendus possibles grâce au soutien du

CHANEL
CULTURE FUND

FONCTIONNEMENT ET DOTATION

L'appel à candidatures de la première édition du Prix Henri Cartier-Bresson du livre de photographie autoédité est ouvert du 9 juillet au 31 octobre 2025.

Sélectionné-e par un jury composé de cinq professionnel-le-s des mondes de la photographie et de l'édition, le-la lauréat-e du Prix Henri Cartier-Bresson pour le livre de photographie autoédité reçoit une dotation de 8 000 €.

Le-la lauréat-e est invité-e pour un *Feuilletage*, événement public durant lequel un-e photographe revient sur la genèse de l'un de ses ouvrages et discute de la sélection des images, du choix de la maquette ou encore du séquençage.

L'ouvrage du-de la lauréat-e ainsi que ceux des shortlisté-e-s du prix seront mis à l'honneur lors d'un événement dédié à l'autoédition photographique à la Fondation Henri Cartier-Bresson.

AVEC LE SOUTIEN DE



Appel à candidatures 2025

L'appel à candidatures du Prix Henri Cartier-Bresson du livre de photographie autoédité est ouvert du 9 juillet au 31 octobre 2025.

ÉLIGIBILITÉ

Le Prix Henri Cartier-Bresson du livre de photographie autoédité s'adresse à toute personne ou collectif de tout âge et nationalité ayant publié par ses propres moyens un livre de photographie répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- ouvrage publié entre octobre 2024 et octobre 2025 ;
- ouvrage édité à 10 exemplaires minimum ;
- ouvrage mis en vente en ligne ou en librairie.

Les maquettes de livre ne sont pas acceptées.

Plusieurs ouvrages, s'ils répondent aux critères énoncés précédemment, peuvent être soumis par une même personne ou collectif. Auquel cas, un formulaire de candidature doit être complété pour chacun des ouvrages soumis à l'appréciation du jury.

CALENDRIER

- **Du 9 juillet au 31 octobre 2025** : Appel à candidatures.
- **Décembre 2025** : Sélection du-de la lauréat-e et des shortlisté-e-s par le jury.
- **Janvier 2026** : Annonce du-de la lauréat-e et des shortlisté-e-s.
- **23 au 26 janvier 2026** : *Feuilletage* avec le-la lauréat-e et mise à l'honneur des ouvrages récompensés et shortlistés lors d'un week-end consacré à l'autoédition.

Soumettre un ouvrage

RÈGLEMENT

L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve par les candidat-e-s de toutes les conditions énoncées ci-après.

Soumettre un ouvrage pour le Prix Henri Cartier-Bresson du livre de photographie autoédité comprend obligatoirement deux étapes : l'envoi du formulaire de candidature en ligne complété et l'envoi de l'ouvrage par voie postale.

Étape 1 : Formulaire en ligne

- La candidature se fait uniquement via le formulaire de candidature dédié sur le site de la Fondation Henri Cartier-Bresson : <https://bit.ly/4jFaK2P>.
- Aucun formulaire incomplet ne sera pris en compte. Les candidat-e-s doivent s'assurer d'avoir joint toutes les pièces demandées à leur dossier : ils-elles ne seront pas alerté-e-s d'éventuelles pièces manquantes.
- L'ensemble des éléments du dossier de candidature doit être rédigé en français ou en anglais. Tout document dans une autre langue devra être traduit.

Étape 2 : Envoi postal

- Le ou les livres doivent être envoyés à la Fondation Henri Cartier-Bresson par voie postale et postés au plus tard le 31 octobre 2025 (cachet de la Poste faisant foi). Tout ouvrage posté hors délai sera exclu de la compétition.
- Chaque exemplaire envoyé deviendra la propriété de la Fondation Henri Cartier-Bresson et ne pourra être restitué. Ces ouvrages seront proposés à la consultation lors d'un week-end consacré à l'autoédition.
- Aucun envoi incomplet ne sera pris en compte. Les candidat-e-s doivent s'assurer d'avoir joint toutes les pièces demandées à leur courrier : ils-elles ne seront pas alerté-e-s d'éventuelles pièces manquantes.
- Tous frais de douanes non réglés par le-la candidat-e à la réception du colis par la Fondation invalidera la candidature.

CONTENU

Le formulaire en ligne devra notamment comprendre les éléments suivants :

- Une présentation écrite du projet (1 500 signes maximum) ;
- Les détails techniques de l'ouvrage (titre, date de publication, format...) ;
- Une courte biographie (1 000 signes maximum).

L'envoi postal doit comprendre :

- Un exemplaire du livre ;
- Une notice avec le titre du livre et le contact du-de la candidat-e.

Le courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Prix Henri Cartier-Bresson du livre de photographie autoédité
Fondation Henri Cartier-Bresson
79 rue des Archives
75003 Paris
FRANCE

Pour toute question concernant le formulaire de candidatures ou l'éligibilité, veuillez écrire à l'adresse suivante : prixdulivre@henricartierbresson.org

